

l'unanimité de 24 voix. Néanmoins le Conseil déclara que M. Tabard serait recommandé au conseiller d'Etat Fourcroy pour une place de *latinité* au Lycée.

M. Delandine (1) se mit courageusement à l'œuvre, et depuis lors, jusque vers l'époque de son décès, en 1820, il eut l'heureuse pensée de publier, presque chaque année, un rapport imprimé sur l'état du dépôt confié à sa garde. Ces rapports forment une véritable histoire de notre grande bibliothèque; l'auteur non-seulement y décrit la situation matérielle de ce grand établissement; mais il cite les dons qu'on lui a fait, les ouvrages dont il a pu faire l'acquisition, et le public studieux lisait avec le plus grand intérêt ces petits opuscules, en ce qu'ils lui indiquaient toutes les nouvelles sources auxquelles il pouvait puiser.

---

(1) M. Delandine (Antoine-François), né à Lyon le 6 mars 1756, avocat au Parlement de Dijon et de Paris, correspondant de l'Académie des inscriptions, en 1780, membre de l'Académie de Lyon, en 1781, fondateur d'une Société littéraire, auteur d'une *histoire des Assemblées nationales*, député aux Etats généraux pour le Forez, en 1789, il vota constamment avec les défenseurs des principes monarchiques. Emprisonné à Lyon, en 1793, délivré au 9 thermidor, auteur du tableau des *Prisons de Lyon*, professeur de législation à l'Ecole centrale du Rhône, en 1795, bibliothécaire de la ville de Lyon, le 18 pluviôse an XI. Il fut un des auteurs du nouveau *Dictionnaire historique*, des *Catalogues imprimés* de la Bibliothèque, chevalier de la Légion d'honneur, en 1814, et mourut à Lyon, le 5 mai 1820.

M. Delandine (Romanet) succéda à son père, comme bibliothécaire, de 1820 à 1825, mais forcé d'opter entre cette fonction et celle de vice-président du tribunal civil de Lyon, il fut remplacé, pendant deux ans, par M. Poupard, inspecteur de l'Académie, littérateur qui s'*attribua* une traduction, en vers français, de l'Art poétique d'Horace, mort le 1<sup>er</sup> mars 1827.